

Le Président

Madame Christine Albanel
Ministre de la Culture
et de la Communication
3 rue de Valois
75001 Paris

Paris, le 19 septembre 2007

Nos réf. : CM/LVT/0312

Madame la Ministre,

Le rapport « Livre 2010 », issu de multiples tables rondes, constitue une réflexion intéressante sur l'avenir des métiers du livre. Je tiens à saluer ici la mémoire de Sophie Barluet, qui a mené à bien cet important travail, avec l'appui de la DLL et du CNL.

Le SNE partage entièrement le souci, exprimé par le rapport, de placer le soutien à la librairie indépendante au centre de la politique du livre. Cette conviction profonde a d'ailleurs été exposée dans le Livre Blanc de l'Édition en avril 2007. Nous sommes pleinement conscients de la solidarité et de l'interdépendance de tous les acteurs de la chaîne du livre, en particulier avec les libraires.

Des instances interprofessionnelles existent depuis longtemps, où éditeurs et libraires se rencontrent et travaillent ensemble dans un esprit constructif :

- la commission des usages commerciaux qui a mené à bien la grande enquête sur la librairie indépendante publiée en mars 2007 : ce constat partagé a permis de surmonter certains blocages et offre désormais une base de discussion objective et raisonnable. Cette instance abrite la commission de suivi des accords Cahart qui a fonctionné à plein régime depuis le printemps : le SLF soumet à cette instance les cas de certains éditeurs, en général petits et non adhérents au SNE, dont les conditions commerciales ne respectent pas les usages.
- Dans le cadre d'une réflexion globale sur le transport, une action conjointe du SNE et du SLF développe la livraison de nuit à Paris.

Rappelons également l'apport essentiel d'autres instances inter-professionnelles entre éditeurs et libraires :

- la CLIL, qui gère la plateforme Prisme ;

- Dilicom, qui gère la grande base de données commerciales;
- Calibre, société créée cette année conjointement par le SNE et le SLF pour offrir une solution de distribution aux petits éditeurs ;
- le Cercle de la Librairie et Electre, pour la base de données bibliographique notamment.

Toutes ces structures renforcent le lien du SNE au réseau de la librairie indépendante. Nous ne pouvons donc que soutenir l'ensemble des propositions (3 à 8) relatives à la librairie, notamment la création d'un portail Internet de la librairie indépendante, que les éditeurs soutiennent activement en fortifiant les liens avec Electre, et celle de renforcer les moyens de l'ADELC. Cette association a en effet été créée il y a une vingtaine d'années par des éditeurs pour aider la librairie indépendante. Le SNE offre d'ailleurs à l'ADELC chaque année les recettes de la soirée d'inauguration du Salon du Livre.

Sur le projet de la création d'un label pour les librairies indépendantes de référence (proposition n° 1), le débat reste ouvert au sein du SNE, qui souhaite être associé à la réflexion menée à ce sujet. Le SNE rappelle que les conditions commerciales relèvent du libre choix de chaque éditeur.

Le SNE partage clairement les réserves exprimées dans le rapport sur l'institution d'un médiateur du livre et soutient l'idée selon laquelle la médiation du livre est inhérente aux missions de la Direction du Livre et de la Lecture (proposition n°2).

Le SNE partage bien entendu le souci de soutenir la petite édition, qui représente une grande richesse culturelle pour notre pays. Le Syndicat a créé en 2007, avec l'appui du SLF, la société Calibre, dont il s'avère que le rôle va bien au-delà de la simple distribution de livres, puisqu'elle contribue à conseiller, à former et à professionnaliser les petits éditeurs quelle rencontre (une centaine jusqu'à présent). Ce rôle non-commercial de Calibre mériterait d'être reconnu par les pouvoirs publics et justifie pleinement, à notre sens, une subvention annuelle de la DLL ou du CNL (proposition 11). Dans ce même esprit, le SNE réfléchit, en concertation avec la DLL, à une série d'actions destinées à mieux former et informer les petits éditeurs. L'Asford, association de formation de l'édition, à la demande du SNE, a développé des programmes de formation spécifiques à la petite édition, en partenariat avec des régions (PACA, Bretagne, Aquitaine...), qui sont autant d'initiatives utiles.

La défense de la présence du livre français à l'étranger est plus que jamais nécessaire, et les propositions dessinées par le rapport, si elles vont dans le bon sens, ne paraissent cependant pas à la hauteur des enjeux tracés dans le mémorandum de Bertrand Cousin. A cet égard, le SNE a constitué un Comité de politique internationale au début de 2007, lieu de concertation opérationnelle entre les différents acteurs professionnels et institutionnels notamment votre ministère, celui des Affaires Etrangères et la Francophonie.

Il faudrait que d'ici la fin de l'année un Comité interministériel adopte un train de mesures de nature à enrayer le déclin du livre français dans les pays du Sud.

Les éditeurs ne sont pas opposés à relancer une négociation sur un nouveau code des usages (proposition 19), ainsi que sur les modalités de rémunération des traducteurs (proposition 20).

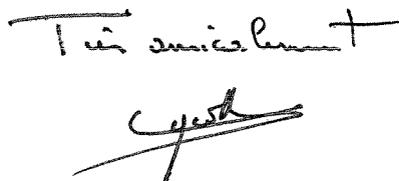
S'agissant de la proposition 22, le Bureau du Syndicat a donné le 13 décembre dernier son accord pour que le bénéfice du régime de retraite complémentaire, mis en place par la loi du 18 juin 2003, soit étendu à l'ensemble des auteurs (illustrateurs, auteurs dramatiques et photographes) pourvu qu'ils soient titulaires de contrats d'édition et qu'ils tirent au moins la moitié de leurs revenus annuels des droits d'auteur qu'ils perçoivent au titre de ces contrats.

Sur le choix de la plateforme de gestion des fichiers sources destinés aux personnes handicapées (proposition 27), le SNE n'est pas favorable à ce qu'elle soit confiée au CNL ou à la BNF. C'est pourquoi, nous cherchons à développer, en liaison avec le Cercle de la Librairie, une solution alternative interprofessionnelle, en choisissant pour priorité une plateforme permettant l'accès sécurisé et contrôlé des fichiers, dans le strict cadre de la mise en œuvre de l'exception.

Enfin, le sujet de la numérisation reste un enjeu essentiel pour la profession et mérite que nous soyons totalement impliqués aux réflexions en cours. La commission pour la politique numérique créée en 2007 offre un cadre de discussion entre le CNL, la BNF et le SNE. Mais au-delà du seul projet BNUE, il est temps de définir les modalités de financement de la numérisation des fonds éditoriaux qui est un préalable aux problématiques de diffusion.

Nous sommes persuadés, mes confrères du bureau du SNE et moi, qu'une concertation à bref délai avec vous sur ces importants sujets serait des plus utiles, au moment où vous préparez des mesures en faveur du livre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Eyrolles', with a horizontal line drawn through the bottom of the signature.

Serge Eyrolles